Document generated on 07/19/2025 1:40 p.m.

Recherches sociographiques

Gaétan BRETON et Jean-François BLAIN, *Les mauvais coûts d'Hydro-Québec*

Jean-Thomas Bernard

Volume 41, Number 3, 2000

URI: https://id.erudit.org/iderudit/057406ar
DOI: https://doi.org/10.7202/057406ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)
1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Bernard, J.-T. (2000). Review of [Gaétan BRETON et Jean-François BLAIN, *Les mauvais coûts d'Hydro-Québec*]. *Recherches sociographiques*, *41*(3), 597–600. https://doi.org/10.7202/057406ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

terminent au début des années 1990. Peu d'articles, sauf les chapitres plus généraux, intègrent des sources récentes. Les interprétations ont peut-être été revues plus récemment, mais les données de base sont restées telles qu'elles l'étaient au moment où a été écrit l'article d'ensemble sur les 79 projets et au moment où ont été déposés des mémoires de maîtrise d'où sont tirés deux chapitres, soit en 1993. Ensuite, s'il faut rendre hommage à la maison d'édition qui a produit un livre de grande qualité visuelle, agréable à lire à cause du caractère choisi, des marges amples pour faciliter la prise de notes, des tableaux lisibles d'un premier coup d'œil, de la beauté de la couverture, l'absence d'un index par sujet est une pratique à déplorer pour de tels ouvrages savants, d'autant plus qu'il s'agit de presses universitaires. De plus, le choix des photos insérées au centre de l'ouvrage laisse, à mon avis, quelque peu à désirer. Il y a trop de photos d'acteurs individuels et pas assez de représentations des technologies elles-mêmes, de leur emplacement géographique, de leur structure interne, voire de leur mécanisme de fonctionnement. Les photos « politiciennes » sont superflues, même si (ou puisque) on sait que ce sont les premiers ministres et ministres du Québec qui ont été les acteurs centraux des projets hydroélectriques. D'ailleurs, elles ne nous apprennent rien. Enfin, il aurait été instructif d'avoir une carte de l'emplacement des centrales nucléaires canadiennes et des schémas plus détaillés de leur mode de fonctionnement.

Un dernier point : il est dommage que les seuls projets étudiés proviennent tous du domaine des sciences et des technologies physiques et qu'aucun ne vienne des sciences et technologies biologiques, y compris écologiques. À la lumière des critères de définition d'un grand projet (indivisibilité, risque et incertitude élevés, irréversibilité des choix techniques et impact structurant), je vois mal comment on n'aurait pas pu sélectionner des projets biotechnologiques correspondant à ces critères. L'agriculture, la foresterie, la pêche maritime, la médecine ne peuvent-elles pas fournir des exemples intéressants à étudier ?

L'ouvrage est une contribution majeure à l'analyse sociopolitique et institutionnelle des grands projets technologiques canadiens. Il devrait, dans les années à venir, servir de modèle de référence, à dépasser certes, mais dont il conviendra longtemps de s'inspirer.

Louis GUAY

Département de sociologie,
Université Laval.

Gaétan BRETON et Jean-François BLAIN, *Les mauvais coûts d'Hydro-Québec*, Québec, Nota bene, 1999, 183 p. (Interventions.)

Dans ce livre de nature pamphlétaire, les auteurs présentent des arguments visant à supporter la proposition suivante : le gouvernement actuel de monsieur Lucien Bouchard, avec la complicité active de la haute direction d'Hydro-Québec, est en train de prendre une série de décisions non soumises à un examen public

élargi, et qui visent à déréglementer le marché québécois de l'électricité voire même à privatiser, en tout ou en partie, la société d'État œuvrant dans ce secteur.

Les arguments avancés pour supporter cette proposition portent sur cinq sujets : la paralysie de la nouvelle Régie de l'énergie, la rentabilité des exportations d'électricité par Hydro-Québec et l'interfinancement tarifaire en faveur des clients résidentiels, la profitabilité d'Hydro-Québec, la politique d'exportation d'électricité s'appuyant sur la disponibilité des surplus et le rôle accru de la production privée au Québec. Résumons donc chacun de ces arguments.

En 1996, le gouvernement du Québec a mis à jour sa politique énergétique sur la base d'une vaste consultation publique réalisée par une table composée de treize personnes venant de divers milieux reliés à l'énergie : producteurs, consommateurs, environnementalistes, autochtones et services énergétiques. Le rapport unanime de cette table de consultation proposa comme objectif premier de la politique énergétique du Québec la satisfaction des besoins des citoyens par le développement durable. L'acteur principal de la mise en œuvre de cette politique sera la Régie de l'énergie, qui aura pour mission de réglementer les tarifs payés par les consommateurs d'électricité et de gaz naturel.

La table de consultation a pris acte du courant de libéralisation qui touchait alors l'industrie de l'électricité à plusieurs endroits dans le monde, mais elle n'a pas pris position quant à l'opportunité pour le Québec d'emprunter cette voie. Le gouvernement devait consulter la nouvelle Régie à ce sujet une fois en opération. Il adopta les recommandations apparaissant dans le rapport de la table de consultation et créa la Régie de l'énergie en décembre 1996. Selon l'article 167 de la loi de la Régie, le gouvernement doit consulter cet organisme au sujet du tarif de fourniture d'électricité d'Hydro-Québec comme producteur à Hydro-Québec comme distributeur et aussi sur l'opportunité de déréglementer le marché québécois de la production d'électricité. Le gouvernement a sollicité l'avis seulement sur le premier sujet et non sur le second. La Régie a rejeté la proposition formulée par Hydro-Québec sur le tarif de fourniture et elle a présenté au gouvernement un avis en faveur d'une réglementation sur la base des coûts de cette production. Il y a maintenant près de deux ans que le gouvernement a reçu cet avis et il n'y a pas encore donné suite. Depuis, il a consulté quelques experts sur le tarif de fourniture et sur l'opportunité d'ouvrir la production d'électricité à la concurrence. Compte tenu des liens et de l'importance de ces deux sujets, tarif de fourniture et ouverture de la production à la concurrence, la Régie se retrouve paralysée avant même d'être entrée pleinement en activité.

Les quatre autres sujets sont de nature plus technique et ils font appel à des données comptables, économiques et physiques comme la puissance et l'énergie produite et entreposée. Hydro-Québec avance que ses exportations contribuent de façon significative à ses profits alors que les ventes au secteur domestique bénéficient d'un interfinancement au détriment du secteur commercial et institutionnel. Sur la base de données comptables, les auteurs argumentent plutôt que seules les exportations et les ventes par contrats secrets à des grands utilisateurs comme les alumineries ne produisent pas un taux de rendement normal. Quant à la profitabilité, il est vrai que le rendement sur l'avoir propre d'Hydro-Québec a été faible au

cours des quinze dernières années. Selon les auteurs, cette mesure de profitabilité est faussée par les pertes encourues à cause des contrats secrets et par les ponctions du gouvernement ; le paiement pour garantie de la dette de sa société d'État constitue un bel exemple de ponction gouvernementale. Le principe de base sur lequel Hydro-Québec fait officiellement reposer ses exportations est que ces dernières sont tirées de ses surplus non requis pour satisfaire son marché premier, qui est le Québec. Selon les auteurs, Hydro-Québec a puisé généreusement dans ses réservoirs pour supporter une stratégie agressive de pénétration de marché à l'étranger et pour satisfaire des besoins financiers du gouvernement. Finalement, le gouvernement a manifesté et manifeste encore un biais favorable à la production privée d'électricité au Québec, même si cela n'a pas été rentable.

En résumé, les auteurs affirment le point de vue que le gouvernement actuel du Québec a un agenda secret visant à laisser les coudées franches à Hydro-Québec sur le marché extérieur et à déréglementer la production d'électricité en laissant place à la privatisation. C'est ce qu'ils veulent démasquer.

Selon les auteurs, ces actions du gouvernement remettent en cause le contrat social entériné par l'élection référendaire de 1962, qui avait amené la nationalisation de l'électricité sous le thème « maîtres chez nous ». Les éléments du contrat social retenus par les auteurs sont les suivants (p. 7) : i) l'électrification du territoire ; ii) la mise en valeur du potentiel hydraulique dans le seul but de satisfaire les besoins des résidents ; iii) une tarification uniforme ; iv) la fixation des tarifs de manière à couvrir les coûts. Cette liste ne correspond pas à celle du gouvernement du Québec et de la société d'État, qui comprend aussi la stabilité tarifaire assurée par la filière hydroélectrique, les bas tarifs, notamment au secteur résidentiel, et la propriété publique. Il est bon de revenir aux faits tels qu'ils se sont présentés en 1962. Selon un observateur de l'époque, Paul SAURIOL (1962), les objectifs visés par la prise en charge de l'État du secteur électrique étaient : l'abaissement et l'uniformisation des tarifs, l'efficacité économique et technique du réseau électrique, la récupération des impôts fédéraux et la promotion des francophones à travers le développement des ressources électriques. L'interprétation actuelle du contrat social entourant l'électricité ne coïncide pas avec les données historiques. Cette interprétation est de nature évolutive et, à présent, l'accent porte sur la protection des clients résidentiels. La forte pénétration du chauffage électrique dans le secteur individuel autour de 1980 n'est pas étrangère à ce phénomène.

Les auteurs tiennent également pour prioritaire la réglementation des prix de l'électricité par la Régie de l'énergie selon le mode traditionnel pratiqué dans d'autres juridictions. En effet, ce nouveau tribunal administratif est issu de la consultation publique réalisée en 1996. Il est bon de rappeler que les consultations publiques et les audiences de tribunal administratif, encore plus que les élections générales, sont des forums pour les groupes d'intérêt. La nouveauté de la Régie de l'énergie ne doit pas nous faire perdre de vue toute l'expérience pertinente qui existe déjà dans ce domaine, dans d'autres juridictions.

En dernier lieu, j'aimerais souligner le peu de poids que les auteurs accordent aux prix comme mécanisme pour équilibrer l'offre et la demande, et aux coûts sociaux engendrés par certaines pratiques qui faussent les prix payés par les

consommateurs. L'usage du chauffage électrique dans le secteur résidentiel est présenté comme un aspect hors du contrôle des consommateurs. Il convient de rappeler qu'autour des années quatre-vingt, il y a eu un passage massif au chauffage à l'électricité, de sorte qu'aujourd'hui, plus de 80 % des résidences québécoises font appel à cette source, alors que moins de 20 % l'utilisaient avant les crises pétrolières de 1973 et 1979. Les consommateurs ont effectué ce transfert parce que c'était avantageux pour eux. Compte tenu des coûts de production des différentes sources d'énergie, cela ne signifie pas pour autant que c'est le meilleur choix pour les Québécois comme société.

Les auteurs présentent de façon non critique leur thèse principale, et c'est ce qui donne une dimension pamphlétaire à leur texte.

Jean-Thomas BERNARD

Département d'économique,
Université Laval.

SAURIOL, Paul

1962 *La nationalisation de l'électricité*, Montréal, Les Éditions de l'Homme.

Denis MONIÈRE, *Démocratie médiatique et représentation politique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1999, 138 pages.

Dès les premières pages de son ouvrage, *Démocratie médiatique et représentation politique*, Denis Monière nous suggère de comprendre la télévision non seulement comme « le principal canal de diffusion de l'information, tant par l'importance de ses auditoires que par le degré de confiance que lui accordent les auditeurs » mais également comme « un espace public universel qui représente l'agora des sociétés modernes ». En effet, la télévision participerait intimement à la capacité du citoyen à « éclairer son jugement » en lui permettant de suivre « en direct les affaires de la cité ». « Médiatrice entre le citoyen et le monde », elle structure la représentation de la communauté politique « en déterminant ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Ainsi s'effectue la transmission des valeurs et des connaissances qui configurent la formation de l'opinion publique et la socialisation politique. La télévision est ainsi un point de jonction où se tissent des liens entre les représentants élus et les citoyens » (p. 9-10).

Le problème principal que relève Monière est celui de l'absence d'équité dans la distribution de la visibilité télévisuelle et, ce qui semble implicitement synonyme, de la représentation politique. Dans cet incessant procès de construction de l'identité et de la culture nationales que serait la télévision, il est important que chacun puisse équitablement avoir accès à « l'agora cathodique », pour ainsi se faire entendre et reconnaître. De même, chaque citoyen, ayant équitablement accès à